

PROGRAMME

Travail en hauteur VERIFICATEUR EPI

Objectif :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur.
- Connaître et comprendre la réglementation
- Connaître les risques liés aux chutes de hauteur
- Être capable d'effectuer le contrôle, la vérification des EPI liés aux travaux en hauteur en interne.
- Savoir contrôler les EPI (harnais, longes, casques, coulisseau antichute, Stop chute, connecteurs...)

Pré requis :

- Apte médicalement aux travaux en hauteur et être âgé de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances n'est requis pour suivre cette formation.
- Maitrise la langue française.

Public cible :

- Encadrant
- Animateur de sécurité
- Responsable sécurité

Durée :

7 heures

Effectif maximum par formation :

6 personnes

Lieu de formation :

En Intra

PROGRAMME

Contenu de la formation :

THEORIE :

- Règlementaire :
 - Les principes généraux de la prévention
 - Le décret du 21/09/2004
 - Les obligations et responsabilités de l'employeur et employé
 - Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
 - Le droit de retrait
- Équipement de protection collective :
 - Les moyens d'accès et les conditions d'utilisations (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- Les dispositifs d'ancrage (selon la EN 795) :
 - Présentation des différents types d'amarrages et ses caractéristiques
- Équipement de protection individuelle :
 - Présentation des différents types d'EPI et leurs fonctions (harnais, antichute, connecteurs, longes,)
 - Configuration de travail en hauteur (retenue, maintien et l'arrêt de chute)
- Adéquation : conditions à prendre en compte avant utilisation
 - Facteur de chute
 - Tirant d'air
 - Effet pendulaire/ballant
 - L'environnement et poste de travail
- Conséquences d'une chute :
 - Différence entre chute et saut
 - Force de choc et ses séquelles (seuil d'occurrence)
- Secours
 - Travail isolé
 - Moyens nécessaires
- Vérification des EPI antichute :
 - Obligation réglementaire (vérification périodique)
 - Responsabilité du vérificateur
 - Gestion des documents (registre EPI, fiche de contrôle EPI...)
 - Fiches techniques fabricant
 - Vérification et contrôle des EPI
 - Entretien et stockage.

PROGRAMME

PRATIQUE :

- Présentation des différents types d'EPI
- Vérification des EPI par contrôle visuel et tactile des EPI
- Rédaction fiche de contrôle EPI
- Méthodes pédagogiques et techniques :
 - Exposés (Powerpoint), études de cas et exercices pratiques.
 - Salle de réunion, PC et vidéoprojecteur, tableau
 - Salle de formation composé d'ateliers pour les manipulation et mises en condition
- Moyens Humains :
 - Un formateur ayant plus 15 ans d'expériences dans le milieu des travaux en hauteur
- Méthode d'évaluation :
 - Évaluation des connaissances théorique par QCM en entrée et sortie de formation.
 - Évaluation de la pratique par exercices sur les différents EPI.

Périodicité : nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.